

Sensibiliser le personnel sur les dangers du courant électrique et sur les moyens de s'en protéger. Sécuriser le travail à proximité des dangers liés à l'électricité.

Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 et la circulaire du 6 février 1989 : « L'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Il doit, le cas échéant, organiser au bénéfice des travailleurs concernés, la formation complémentaire rendue nécessaire, notamment par une connaissance insuffisante des dites prescriptions. »

■ PUBLIC - PREREQUIS

- Les personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension (domaine du BO, BOV et HO, HOV) et en conséquence posséder l'habilitation adéquate. Aucune connaissance particulière en électricité.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE C 18-510
- Sécuriser le travail à proximité de dangers dus à l'électricité. Sensibiliser le personnel sur les dangers du courant électrique et sur les moyens de s'en protéger.

■ PEDAGOGIE

- Alternance d'apports théoriques par vidéo projection, films et de travaux pratiques
- Exposé et discussions étayées par des textes illustrés.

Durée :

- Formation : 1 à 2 jours (+ option : ½ journée de pratique

Lieu

Théorie en salle suivie d'une application pratique sur site en sous groupe.

Document remis : Chaque stagiaire reçoit un support de cours

Synthèse de la formation : À l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un avis l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation HO, HOV, BO, BOV.

PROGRAMME

Formation théorique

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C18-530 en relation avec les domaines de tension.
- Notions élémentaires d'électricité :
 - Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets.
 - Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique.
 - Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit).
 - Classement des installations.
 - Interventions et travaux non électriques en BT.
 - Travaux non électriques en HT.
- Comment travailler en sécurité :
 - Distance de sécurité.
 - Autorisation de travaux.
 - Lecture de la signalisation.
 - Principe et exemples de verrouillage.
 - Manœuvre et consignation / Rôle des différents intervenants.
 - Matériel de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle).
 - Outils électriques portatifs à main (choix du matériel).
 - Outillage non spécifique aux électriciens.
 - Incendie dans les installations électriques.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Travaux pratiques

- Mise en situation réelle dans l'établissement du stagiaire ou sur une installation type.
- Présentation des équipements électriques :
 - Installation HT / BT.
 - Comptage.
 - Armoires, coffrets, canalisation...
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.